**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 31 (1939)

Heft: 3

**Artikel:** Pour le développement de nos exportations textiles

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-384176

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Risques	C. N. S. A.	Assurance privée (Assurance d'une feuille de famille à grand ti- rage)
Service militaire suisse.	De la compétence de l'as- surance militaire.	Assuré.
Service militaire étranger.	Exclu.	Exclu.
Guerre.	Exclue. A fait l'objet d'une ordonnance en cas de guerre.	Exclue.
Participation à des troubles civils.	Exclue.	Exclue.
Participation à des crimes ou délits.	Exclue.	Exclue.
Participation à des pugilats.	Exclue.	Exclu.
Actions pouvant être qualifiées de témé- raires.	Exclues.	Exclues.
Conséquences des forces naturelles telles que:		
Foudre.	Assuré.	Assuré.
Tremblement de terre.	Assuré.	Exclu.
Glissement de terrain, éboulement.	Assuré.	Exclu.

# Pour le développement de nos exportations textiles.

L'Union syndicale suisse, en collaboration avec la Fédération suisse des ouvriers du textile (Fédération des ouvriers de fabrique) a soumis, le 17 janvier 1939, une requête au Département fédéral de l'économie publique envisageant spécialement les mesures propres à développer les exportations de l'industrie textile. Estimant que les propositions qui figurent dans cette requête présentent un intérêt général, nous en reproduisons ci-dessous quelques extraits:

#### L'évolution antérieure.

L'industrie textile, la plus ancienne des industries de notre pays, et même autrefois la seule, a considérablement perdu de son importance au cours des vingt ou trente dernières années. Dans quelques branches, ensuite des fluctuations de la mode comme des modifications de structure intérieures dans l'industrie textile du monde entier, le recul de la production a pris des proportions désastreuses. Il est vrai que la crise du textile n'est pas limitée à la Suisse. C'est un phénomène international dont certains pays industriels, entre autres la Grande-Bretagne, ont ressenti encore plus fortement que nous les conséquences.

Dans son ensemble, l'industrie textile mondiale n'a subi aucun recul, bien que, ces derniers temps, elle ne se soit pas développée d'une manière aussi rapide que les industries plus récentes. Selon les calculs effectués par l'Institut allemand pour l'étude de la conjoncture, et qui englobent 18 pays, la production textile a évolué comme suit depuis 1913:

Indice du volume de la production textile.

		1928 = 100.	
1913	77,0	1932	87,1
1927	105,0	1933	95,4
1928	100,0	1934	95,4
1929	104,6	1935	104,9
1930	92,0	1936	114,9
1931	90,6	1937	119,3

Depuis la dernière période de haute conjoncture, c'est-à-dire depuis 1927/29, l'accroissement de la production textile ne dépasse pas 15 pour cent. Toutefois, l'évolution ne laisse pas de varier considérablement d'un pays à l'autre. Au cours de la guerre mondiale déjà, mais surtout dans les années d'après-guerre, un grand nombre de pays d'outre-mer, comme d'ailleurs des Etats européens nettement agraires, ont mis sur pied une industrie textile indigène qui a privé les Etats industriels d'une partie de leurs débouchés. Cette modification structurelle ressort clairement de la statistique suivante, établie par la Société des Nations:

Production de l'industrie textile dans les pays les plus importants.

• •		1929 =	= 100.			
	1930	1932	1934	1935	1936	1937
Allemagne	97,4	86,4	106,8	98,5	106,5	108,1
Grande-Bretagne	80,7	86,4	93,4	98,2	104,2	106,8
France	92,4	64,7	68,5	70,7	86,4	87,2
Italie	89,8	66,3	72,4	75,5	68,9	82,3
Belgique	82,2	64,3	48,8	73,5	81,2	84,4
Danemark	101	112	142	141	157	149
Suède	109	107	137	143	157	163
Roumanie	106	129	169	143	157	170
Grèce	110	120	153	159	179	186
Japon	94	105	126	136	135	147
Indes britanniques*	_	91	94	100	109	118
* 1005 100						

Alors que les pays disposant d'une industrie textile ancienne (France, Italie, Belgique) produisent aujourd'hui moins qu'il y a dix ans, la production des pays dont l'industrie textile n'avait jusque là qu'une importance relative a pris, par contre, un essor considérable, notamment dans les Etats scandinaves, dans l'Europe du sud-est et dans les pays d'outre-mer.

#### L'industrie textile suisse.

La Suisse, bien qu'elle s'efforce de n'exporter que des produits de haute qualité, a fortement souffert du recul de la capacité d'absorption des débouchés. La Suisse a dû affronter, sur le marché mondial, une concurrence devenue plus vive. Alors qu'en 1929 la valeur des exportations des diverses branches de l'industrie textile suisse atteignait encore 698 millions de francs, elle était tombée à 286 millions seulement en 1937, en dépit de la dévaluation. La perte subie, comparativement aux chiffres de la dernière année précédant la crise, dépasse 400 millions de francs, atteignant 59 pour cent.

L'indice de la valeur des exportations de l'industrie textile a évolué comme suit (1921 — 100):

1929	102	1934	38
1930	87	1935	32
1931	76	1936	34
1932	45	1937	38
1933	39		

La soierie et la broderie sont les branches qui ont le plus souffert. Les quantités exportées en 1935 n'atteignaient que le 18, respectivement que le 12 pour cent des chiffres moyens de la période 1921/1931. En 1936, elles avaient passé à 19 pour cent et en 1937 à 26 pour cent pour chacune des deux branches. Ce n'est donc qu'une très légère amélioration. Quant à l'industrie du coton, l'indice est tombé à 45 en 1935 pour remonter à 50 en 1937. Comparativement à 1929, nous constatons donc un recul de la valeur exportée de près de 50 pour cent.

Ajoutons encore que, sur la base d'enquêtes officielles effectuées de 1929 à 1937, le nombre des tissages mécaniques a passé de 26,763 à 21,693, soit en diminution de 5070 ou de près d'un cinquième. Nous constatons une évolution semblable en ce qui concerne le nombre des broches en activité dans les filatures; il a passé de 1,45 millions à la fin de 1929 à 1,25 millions seulement à la fin de 1937. Cette diminution de plus de 200,000 broches ou de 15 pour cent environ constitue un énorme affaiblissement de notre industrie. Au cours de la même période, le nombre des machines à main utilisées dans la broderie a passé de 3206 à 967, soit un recul de près des deux tiers. Le nombre des navettes est tombé de 2293 à 853.

### Mentionnons encore le recul du nombre des fabriques:

	Nombre des fabriques 1928 1937	Recul 1928/37
Industrie de la soie et de la soie artificielle	175 117	<b>— 58</b>
Industrie du coton	331 327	_ 4
Broderie	332 201	— 131
Total	838 645	— 193

193 fabriques, en partie des entreprises importantes, ont été fermées au cours des années de crise; la plupart des autres ne sont occupées que d'une manière insuffisante. S'il n'était pas possible, par des mesures efficaces, de remédier à cette situation au cours des prochaines années, nous pouvons admettre avec certitude que cette décadence de notre industrie textile se poursuivra.

Les conséquences de cette évolution pour les salariés

sont particulièrement reflétées par le marché du travail, Depuis 1929, la situation des ouvriers occupés dans le textile est devenue de plus en plus incertaine ensuite du chômage total et partiel dont la plupart d'entre eux ont été frappés. Sur les 96,848 ouvriers occupés au début de 1929, 34,671 ont été licenciés dont 17,518 pour l'industrie de la soie et de la soie artificielle seulement et 9676 pour celle du coton. Les licenciements atteignent le 55 pour cent de l'effectif dans le premier groupe et 25 pour cent dans le second.

Au chômage total s'ajoute un chômage partiel endémique. Dans de nombreuses entreprises il n'est plus possible de parler d'une occupation normale. Les cas où les ouvriers ne parviennent pas à réaliser 1000 heures de travail par an ne sont pas rares. Les réductions du travail à 44, 40, 36 et même 26 heures par semaine sont nombreuses. Au chômage partiel viennent s'ajouter des périodes de chômage complet de quelques semaines ou de quelques mois.

Aux fins d'illustrer la situation, la Fédération des ouvriers du textile donne quelques indications sur les prestations de sa caisse de chômage.

Le pourcentage des membres assurés victimes du chômage complet a passé de 10,3 à 31,6 pour cent de 1930 à 1935. En 1930, 21,9 pour cent des membres étaient chômeurs partiels; ce chiffre, qui avait même passé à 36 pour cent en 1932, n'a jamais été inférieur à 20 pour cent au cours des années suivantes. En 1936, au moment où l'on constatait une certaine reprise, la caisse de chômage de la Fédération des ouvriers du textile comptait encore 24,6 pour cent de chômeurs complets et 23,5 pour cent de chômeurs partiels. De 1930 à 1937, les secours versés ont atteint 2,913,268 francs en ce qui concerne les chômeurs complets et 2,043,795 francs en ce qui concerne les chômeurs partiels, soit un total de 5 millions de francs en chiffre rond.

Ces chiffres montrent donc à quel point la crise a frappé les ouvriers du textile.

La crise a également influencé très défavorablement les conditions de travail et de salaires. Dans de nombreuses entreprises, les vacances payées et autres avantages ont été supprimés entièrement ou en partie. En outre, bien que les gains y soient déjà bas, c'est certainement dans l'industrie textile que la baisse des salaires

a été la plus forte. La statistique des ouvriers victimes d'accidents, pourtant très insuffisante, indique les salaires suivants:

	Hommes	Femmes	Jeunes gens au-dessous de 18 ans	
1930	Fr. 1.09	Fr. —.77	Fr. —.65	
1931	» 1.10	» —.79	» —.52	
1936	» —.92	» —.68	» —.43	
1937	» —.93	» —.68	» —.46	

Si l'on tient encore compte du fait qu'il s'agit, la plupart du temps, de travail à la tâche et que les prestations ont été en partie fortement augmentées ensuite des mesures de rationalisation, le tableau qui en résulte ne laisse pas d'être bien sombre. Dans de nombreuses entreprises, les salaires ont subi une baisse plus forte encore, atteignant jusqu'à 20, 30 pour cent et même davantage. Mais ces quelques indications suffisent, pour le moment, à montrer que la crise a fortement aggravé la situation sociale des ouvriers du textile. Aucune autre couche de la population n'a été aussi fortement frappée que la catégorie, numériquement importante, des travailleurs du textile. C'est pourquoi des travailleurs simples, modestes mais appliqués et consciencieux s'adressent aux autorités fédérales en les priant de bien vouloir leur accorder aide et protection.

Nous voudrions, en outre, attirer tout particulièrement l'attention du Conseil fédéral sur le fait que les salaires varient fortement dans le cadre d'une même branche. Dans l'industrie de la soie, par exemple, certaines entreprises paient un salaire horaire moyen de 80 et 90 centimes, alors que d'autres ne versent que 50 centimes. La diversité de ces conditions aboutit nécessairement à la concurrence déloyale et rend plus difficile encore la lutte de branches entières contre la crise. Nous estimons qu'une réglementation générale par contrat collectif des conditions de travail et de salaires doit faire partie intégrante des mesures d'assainissement. Nous voulons espérer que, dans les branches de l'industrie qui sont à ce point menacées, les autorités tiendront compte de l'exploitation insupportable et indigne de la misère de la dépendance ouvrière dont ces salaires scandaleusement insuffisants sont synonymes.

(La requête s'étend ensuite sur les possibilités d'un développement des exportations résultant du processus même de modification structurelle que traverse actuellement l'industrie textile sur le plan international; la requête précise que seuls des efforts sérieux, poursuivis en commun par toutes les branches du textile et avec l'appui du gouvernement, sont en mesure de profiter rationnellement de ces possibilités.)

### Les mesures nécessaires.

1º En premier lieu, les entreprises suisses du textile doivent mettre un terme à la concurrence qu'elles se livrent sur les marchés étrangers, soit en procédant à une division du travail (répartition des produits ou des débouchés), soit encore en fixant les prix de vente d'un commun accord. Mais comme cette réglementation ne viendra pas d'elle-même, et comme il est probable que l'industrie ne parviendra pas à la réaliser par ses propres efforts, il semble que la Confédération devrait obliger les entreprises à réaliser un accord, quitte à en faire dépendre les mesures de secours.

2º La propagande de l'industrie textile suisse sur les marchés étrangers devrait faire l'objet d'une action collective de toutes les maisons d'exportation d'une même branche. Les petites et les moyennes entreprises ne sont pas en mesure de faire par leurs propres moyens une propagande efficace; souvent même, la collaboration des consulats suisses ou de l'Office suisse d'expansion commerciale ne permet pas d'entreprendre une action assurant un maximum d'efficacité. Il serait donc opportun de créer des centrales ou offices d'exportation effectuant, pour des branches déterminées, des analyses sûres du marché qui permettraient ensuite aux entreprises de déployer dans les meilleures conditions une propagande efficace. Pour le moment, l'étude des marchés et des modifications intervenues est donc de la plus grande importance. Sur la base des résultats de ces études, il serait possible de donner aux entreprises de précieuses indications en ce qui concerne le lancement de nouveaux articles ou la propagande en vue de préparer de nouveaux débouchés. Cette organisation collective des maisons d'exportation devrait naturellement bénéficier d'une subvention de la Confédération prélevée sur les crédits destinés à développer les exportations.

3º Les garanties de risque à l'exportation ont, jusqu'à présent, rendu de grands services. Toutefois, elles pourraient en rendre davantage encore si la garantie était plus élevée. Au lieu de comporter généralement 50 pour cent comme c'est le cas actuellement, elle devrait être assez forte pour couvrir dans la règle le 80 pour cent de la perte éventuellement subie\*. Nous estimons qu'une telle extension de la garantie aurait pour conséquence un recours plus large à cette mesure, sans toutefois que les dépenses nécessitées par la couverture des risques intervenus exigent des sommes considérables. D'autres pays ont fait des expériences très satisfaisantes avec la garantie contre les risques à l'exportation; sans qu'interviennent des pertes dignes d'être mentionnées, cette institution leur a permis d'accroître considérablement leurs exportations. C'est pour cette raison que, ces derniers temps, plusieurs pays ont augmenté le degré de garantie accordé, notamment la Suède et la Grande-Bretagne. La Suisse ne pourra faire autrement que de suivre cette évolution, non pas en augmentant la limite du

<sup>\*</sup> Le message du Conseil fédéral du 9 février 1939 relatif à la loi envisagée sur la garantie contre les risques à l'exportation se contente de préciser que la garantie ne doit pas dépasser le 80 % de la perte subie.

crédit comme le prévoit le message du Conseil fédéral du 14 janvier 1938, mais en élevant considérablement la limite du risque. Plus cette mesure sera prise rapidement et plus elle sera profitable aux exportations suisses. Eventuellement, cette extension de la garantie contre les risques d'exportation pourrait être réalisée au moyen d'une assurance complémentaire comme c'est le cas en Grande-Bretagne.

4º Malheureusement, les secours de chômage productifs ont été pour ainsi dire presque entièrement démantelés après la dévaluation. C'est une grave erreur étant donné que, d'une part, la dévaluation du franc suisse n'était pas suffisante pour rattraper l'avance de 40 pour cent et davantage que les pays anglo-saxons, les Etats scandinaves et d'autres encore s'étaient assurée par leur dévaluation; d'autre part, des concurrents sérieux de la Suisse, notamment l'Allemagne, ont inauguré, à l'aide de subventions de l'Etat, une politique de dumping qui a pris des proportions extraordinaires. Si l'Allemagne met à disposition de ses industries des primes à l'exportation pour un montant de 1800 millions de marks, cette mesure signifie, pour une exportation de 5900 millions de marks, la possibilité de diminuer de 30 pour cent les prix de vente à l'étranger. Appliqué à la valeur des exportations suisses, le taux des primes de dumping accordé par l'Allemagne représenterait une subvention de 386 millions de francs à l'exportation.

Bien que nous n'envisagions nullement d'exiger de l'Etat qu'il accorde des primes à l'exportation d'une telle ampleur, nous croyons toutefois que la Confédération devrait consentir une aide plus ample à l'industrie d'exportation, et cela tout spécialement dans les cas où une industrie a la possibilité d'ouvrir de nouveaux débouchés. Il ne saurait être question d'un secours permanent; il s'agit uniquement d'une aide accordée à titre extraordinaire afin de permettre à notre économie d'utiliser entièrement les possibilités particulières qui s'offrent actuellement de développer nos exportations. C'est pour cette raison que nous nous permettons de suggérer que la Confédération accorde aux branches de l'industrie textile, qui redoublent d'efforts afin de s'assurer de nouveaux débouchés, des subventions prélevées sur le crédit prévu pour les secours de chômage productifs, subventions qui, au lieu de se limiter à 10 pour cent au maximum comme c'est le cas jusqu'à présent, atteignent 20 pour cent dans la règle et même les dépassent dans certains cas. Nous sommes convaincus que, de cette manière, il sera possible d'obtenir une diminution du chômage et que les sommes utilisées à cet effet seront inférieures aux secours de chômage qu'il faut verser actuellement.

Divers pays envisagent une «offensive des exportations», en d'autres mots, l'Etat décide d'accorder une aide plus large aux industries d'exportation. La Grande-Bretagne elle-même, ce berceau du libéralisme, reconnaît que l'exportation ne peut plus être abandonnée entièrement à elle-même, c'est-à-dire à l'initiative des entreprises privées. La Suisse ne pourra participer victorieusement à la lutte, toujours plus violente, qui se livre pour la conquête des marchés qu'à la condition d'y consacrer, elle aussi, des moyens financiers considérables.

5º Nous voudrions également attirer expressément votre attention sur le problème monétaire. Le 26 septembre 1936, le Conseil fédéral a décidé la dévaluation du franc suisse dans l'intention, entre autres choses, d'ouvrir de nouvelles possibilités de développement à nos exportations. Le Conseil fédéral a donc enjoint la Banque nationale de fixer le cours du franc suisse à un niveau inférieur de 30 pour cent environ au cours en vigueur à cette date. Cette mesure aurait eu pour effet de porter le cours de la livre sterling de fr. 15.50 à fr. 22.15. En réalité, dès le début, le cours de la livre sterling est demeuré au-dessous de ce niveau; il a même baissé considérablement au cours de ces derniers mois.

Les chiffres suivants indiquent l'évolution des cours de quelques monnaies du bloc sterling:

		Londres	Stockholm	Copenhague
Ancienne	parité	25.22	138.89	138.89
	de 1936 jusqu'au 26 septembre	15.30	78.86	68.29
>>	de 1937	21.55	111.09	96.19
>>	de juin 1938	21.66	111.67	96.68
>>	de septembre 1938	21.25	109.55	94.84
>>	d'octobre 1938	20.99	108.10	93.66
>>	de novembre 1938	20.79	107.02	92.75
>>	au début de janvier 1939 .	20.65	106.40	92.25

Au début de 1939, le cours de la livre était environ de 4 à 5 pour cent inférieur à la moyenne de 1937. Etant donné que les Dominions et les colonies britanniques, les pays scandinaves, de même que de nombreux autres Etats ont suivi l'évolution de la livre et ont même procédé en partie à une dévaluation plus forte encore, il s'ensuit que les produits suisses ont renchéri dans la même mesure dans un secteur considérable de l'économie mondiale. La capacité de concurrence de notre industrie s'en ressent d'autant plus que la dévaluation de 1936 n'a réalisé qu'une adaptation imparfaite des prix. Même après la dévaluation du franc suisse, l'écart entre notre monnaie et la livre, comparativement au cours de 1930, n'en atteignait pas moins 12 pour cent. Ensuite d'un glissement progressif de la livre, il a passé à 18 pour cent. Si nous nous plaçons du point de vue de l'acheteur britannique, le franc suisse est actuellement plus cher de 22 pour cent qu'avant la première dévaluation britannique, intervenue en 1931. Il n'est certes pas nécessaire d'insister sur les conséquences défavorables qu'une telle situation comporte pour l'exportation suisse. Nous risquons d'assister à une évolution semblable, quoique de moindre ampleur, à celle dont nous avons subi les effets ultérieurement à 1931. Une requête de l'Union syndicale suisse du 14 juillet 1936 recommandait de ne plus lier le franc suisse à l'étalon-or, mais de fixer son cours d'après l'évolution des monnaies jouant un rôle essentiel sur le marché mondial, et avant tout de la livre sterling. Nous croyons effectivement que ce serait pour la Suisse une opération avantageuse que de ramener la livre au cours de 1937. Il va sans dire qu'une liaison rigide au cours de la livre n'entre pas en question; quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins vrai qu'une nouvelle surévaluation du franc suisse ne laisserait pas d'être désastreuse pour notre économie nationale.

# La Suède, terre d'expérience.

Par Jos. Bondas.

Notre ami Bondas a fait récemment un voyage d'étude en Suède avec quelques-uns de ses collègues de la Centrale syndicale de Belgique, voyage dû à l'initiative du gouvernement de son pays. Aux côtés des ouvriers figurait également une délégation patronale. C'est le résultat de ses observations que nous reproduisons ci-dessous du « Mouvement syndical belge ». Nous sommes certains que chacun les lira avec grand intérêt.

Il y a des pays dont on parle beaucoup pour le mal considérable qu'ils font ou qu'ils menacent constamment de faire. C'est le cas de l'Allemagne et de l'Italie, totalement asservies à la volonté de deux hommes qui vivent de façon permanente dans le cliquetis des armes et qui ne rêvent que plaies et bosses, panache et impérialisme!

Il y en a d'autres dont on parle également beaucoup depuis quelque temps, mais c'est pour louer leur sagesse et leur prospérité. C'est le cas des pays scandinaves — Danemark, Suède et Norvège — qui sont, notons-le en passant, tous les trois dirigés par

un gouvernement socialiste.

Dans chacun de ces pays, mais peut-être plus particulièrement en Suède, il se poursuit des expériences politiques et sociales qui sont suivies et étudiées avec le plus vif intérêt, aussi bien par les hommes d'Etat que par les patrons et les travailleurs des autres nations.

Evidemment, la sagesse d'un peuple et la prospérité d'un pays, ce n'est pas quelque chose qui tombe du ciel. L'une et l'autre ne peuvent être que le résultat d'une volonté tenace et

éclairée et d'un effort continu de production appropriée.

Sans doute, la Suède est un pays extraordinairement favorisé par la nature. Le sol et le sous-sol sont d'une très grande richesse. Le territoire a une superficie de 41 millions d'hectares dont plus de la moitié sont couverts de forêts. Il n'y a guère de charbon, mais le captage d'innombrables chutes d'eau permet de produire l'électricité à très bon compte. Enfin, elle possède des gisements de minerais d'une valeur exceptionnelle.

Il fallait exploiter toutes ces richesses, et la Suède qui était encore, il y a moins d'un siècle, un pays essentiellement agricole,